

Fiche Pratique



Les offres à tarification dynamique

L'essentiel

Certains fournisseurs proposent des offres à tarification dynamique, c'est-à-dire avec un prix qui évolue toutes les heures en fonction des prix sur les marchés.

Pour souscrire ce type d'offres, mon logement doit être équipé d'un compteur communicant Linky.

Le prix est composé d'un abonnement, du prix de l'énergie qui fluctue en fonction du marché et des taxes.

Mon fournisseur doit m'alerter en cas de variation significative du prix de marché.

Qu'est-ce qu'un offre à tarification dynamique ?

L'article L332-7 du code de l'énergie définit une offre à tarification dynamique comme une offre reflétant les variations de prix sur les marchés au comptant, y compris les marchés journaliers et infra-journaliers.

Le 27 juillet 2022, compte tenu du contexte de forte hausse des prix sur les marchés du prix, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié la [délibération n° 2022-215](#) pour assouplir, à titre transitoire, la définition des offres à tarification dynamique, initialement prévue dans sa précédente délibération, jusqu'au 1^{er} juillet 2026.

Particularités des offres à tarification dynamique

Il existe différents types d'offres de fourniture d'électricité :

- ✓ Les offres au tarif réglementé, fixées par les pouvoirs publics,
- ✓ Les offres à prix fixe (entièrement fixe ou part énergie), dont le tarif reste inchangé pendant toute la durée du contrat,
- ✓ Les offres à prix indexé sur les tarifs réglementés ou sur les prix de marché,
- ✓ Et les offres à évolution libre, dont font partie les offres à tarification dynamique.

IMPORTANT : Une offre dynamique repose sur un tarif du kilowattheure (kWh) qui évolue toutes les heures, en fonction des marchés de gros. Le fournisseur est tenu de communiquer quotidiennement le prix horaire via une application, un courriel ou son site internet.

Je peux déplacer certaines consommations (chauffage, lave-linge, voiture électrique...) vers les heures où le prix est plus bas et éviter celles où le prix est élevé. En cas de variation importante du prix, le fournisseur doit m'en avertir, mais il n'est pas obligé de définir un prix plafond.

Quels fournisseurs proposent des offres à tarification dynamique ?

Ces offres sont répandues dans les pays nordiques. La réglementation européenne les encourage dans la perspective de mieux gérer les pics de consommation.

En France, certains fournisseurs ont l'obligation d'en proposer : EDF, ENGIE, TOTALENERGIES, PLENITUDE et ES STRASBOURG (cf. délibération [délibération CRE n° 2022-215](#)). Ils ont fait le choix de proposer des offres à tarification dynamique, avec la définition étendue dans la délibération de la CRE (offres incitant les consommateurs à l'effacement ou offres à pointe mobile).

Actuellement, en France, deux fournisseurs proposent des offres à tarification dynamique « pure » : SOBRY et FRANK. Compte tenu de la nature de ce type d'offres, il n'est pas possible de faire une estimation fiable annuelle de la facture ; elles sont donc référencées séparément des autres offres présentes dans le comparateur du médiateur national de l'énergie.

> Je consulte l'[offre du fournisseur SOBRY](#)

> Je consulte l'[offre du fournisseur FRANK](#)

Quelles sont les obligations des fournisseurs proposant des offres à tarification dynamique ?

Les fournisseurs doivent :

- ✓ Informer sur les coûts, opportunités et risques de ces offres,
- ✓ Fournir les prix horaires quotidiennement,
- ✓ Mettre en place un système d'alerte en cas de forte variation des prix.

Avant de souscrire, je dois vérifier ma capacité à suivre l'évolution des prix et à ajuster ma consommation en conséquence.

Puis-je réaliser des économies avec les offres à tarification dynamique ?

Pas systématiquement. Pour tirer parti de ces offres, je dois pouvoir reporter l'utilisation de mes appareils énergivores vers les périodes les moins chères. Cela implique souvent de changer mes habitudes ou d'utiliser un programmeur ou un gestionnaire d'énergie.

Pour le médiateur national de l'énergie, ce type d'offres transfère le risque prix du fournisseur vers le consommateur. Elles sont donc réservées aux consommateurs très avertis.

Attention : Les prix varient fortement selon l'offre et la demande. Ils sont souvent plus élevés en hiver

ou en soirée vers 19 h.

Pourquoi éviter les pics de consommation ?

Limiter la consommation aux heures de pointe réduit l'usage des centrales thermiques, plus polluantes. Même sans offre dynamique, je peux agir en consommant moins pendant ces périodes critiques.

Je peux m'inscrire sur [Ecowatt](#) pour connaître les moments où il est recommandé de réduire ma consommation.

En savoir plus :

- ✓ Comment comparer les offres d'énergie
- ✓ Les compteurs communicants
- ✓ Dispositif Ecowatt



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits